



RAPPORT
ANNUEL
2019|2020



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil (Québec) J4G 2M6

Téléphone : 450 651-6000 / 1 800 361-6526

agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca

MISSION

La mission de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) consiste à représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits des membres. Par différents mécanismes, elle consulte et informe les membres en tout temps. L'AGESSS influence les acteurs en participant aux réflexions et aux débats concernant les principaux enjeux du réseau de la santé et des services sociaux. L'AGESSS contribue au développement ainsi qu'au déploiement des meilleures pratiques de gestion. Enfin, elle valorise l'excellence en gestion.

VISION

Être le partenaire incontournable de tous les gestionnaires pour la reconnaissance de leur rôle et le respect des conditions de travail reliées à leur profession.

VALEURS

Six valeurs guident l'AGESSS dans ses décisions et ses actions :

- **Respect**
- **Justice**
- **Équité**
- **Professionalisme**
- **Démocratie**
- **Accessibilité**

SOMMAIRE

Mot de la présidente-directrice générale	5
Conseil d'administration	6
Rapport d'activités	7
• Conditions de travail	8
• Assurances et retraite	10
• Comité consultatif des retraités	11
• Communications	12
• Vie associative	12
• Développement professionnel	14
• Formation	16
• Soutien aux élus	16
Rapport financier	17
• Finances	18
• Bilan	19
• Résultats et évolution des actifs nets	20
Nos membres	21
Le personnel du siège social	22
• Renseignements divers	22

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Cette année a été chargée en activités et en réflexion. Je suis donc heureuse de vous en faire part dans ce rapport annuel 2019-2020. Il m'apparaît clair que cette année s'est déroulée sous le signe de l'avancement des dossiers prioritaires de l'AGESSS.



De belles réussites ont jalonné notre dernière année, notamment le colloque, qui s'est tenu dans la région du Bas-Saint-Laurent, l'assemblée générale extraordinaire à Victoriaville au début de 2020 ou encore l'adoption d'un plan de communication pour 2020-2021, qui vient appuyer les efforts pour la réalisation de certains objectifs compris dans le plan stratégique 2017-2021 de l'AGESSS. Vous serez à même d'en juger à la lecture de ce rapport annuel.

Pour ma part, parmi toutes ces belles réalisations, je retiens trois événements qui se sont déroulés au cours de cette période et qui touchaient plus directement les conditions de travail des membres.

Ententes au comité consultatif des relations professionnelles élargi

Au début de l'été 2019, le 21 juin plus précisément, la signature de trois ententes venait régler plusieurs dossiers en suspens depuis de nombreuses années.

Une première entente a permis le règlement du dossier du maintien de l'équité salariale pour les personnes salariées visées par le programme général du secteur de la santé et des services sociaux de 2011.

De plus, dans le cadre d'une deuxième entente, les parties se sont engagées à collaborer activement à la réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale 2021. Il s'agit d'une décision historique, et surtout, cela s'inscrit dans une manière différente de travailler en réunissant tous les acteurs autour de la même table.

En ce qui concerne le dossier du maintien de l'équité salariale de 2016, ce dernier fait partie d'une troisième entente. Celle-ci porte également sur la refonte de la classification ainsi que sur la mise en place d'une nouvelle structure salariale pour les postes d'encadrement du secteur de la santé et des services sociaux.

Les rencontres avec nos membres, loi 10

J'ai rencontré les membres qui sont directement touchés par le règlement du 23 mars 2015. Pour l'occasion, j'étais accompagnée des conseillers juridiques de l'AGESSS et de M^e Paule Veilleux, procureure de l'AGESSS, des bureaux de Langlois avocats. Trente-cinq personnes étaient présentes à l'Aquarium de Québec, le 22 octobre 2019, tandis que 114 membres se sont présentés à l'Hôtel Mortagne de Boucherville, le 28 octobre 2019.

Au cours de cette rencontre, nous avons informé les membres sur l'état du dossier, notamment en leur faisant part des démarches réalisées par l'AGESSS ainsi que des différentes étapes à venir.

Assemblée générale extraordinaire

Le 24 janvier dernier s'est tenu une assemblée générale extraordinaire au Centre des congrès de Victoriaville. Plus de 150 délégués étaient présents pour discuter des propositions visant à mettre en place une nouvelle gouvernance à l'AGESSS. Cette assemblée générale extraordinaire était l'aboutissement de plus de deux ans de réflexion sur une réforme des pratiques en matière de gouvernance au sein de l'AGESSS.

Durant cette période, diverses démarches ont été mises en place dans le but de consulter les membres sur les quatre propositions présentées pour réformer la gouvernance au sein de l'AGESSS. Une cinquantaine de personnes ont notamment participé à des groupes de discussion au cours de l'été 2019 et une séance plénière a aussi eu lieu lors du colloque en septembre 2019.

Les délégués ont adopté les quatre propositions. Les principaux changements portaient sur l'officialisation de la Table des présidents, où siègent les présidents de toutes les sections d'établissements, et sur la composition du conseil d'administration qui sera désormais composé de 13 membres. Ces modifications ont été apportées afin de mieux définir le rôle des administrateurs et faciliter les échanges lors des rencontres. De plus, en nous assurant de la présence d'un représentant de la Table des présidents au conseil d'administration, nous sommes convaincus que les réalités vécues par les sections d'établissements ainsi que leurs points de vue trouveront leur place dans les discussions. De même, en maintenant la présence d'un représentant des retraités, les préoccupations de ceux-ci seront entendues.

En terminant, j'aimerais remercier les administrateurs pour leur engagement et leur disponibilité. Je souhaite également saluer le travail accompli par l'équipe du siège social dans les différents dossiers qui nous ont occupés au cours de l'année. J'en profite aussi pour remercier nos partenaires qui soutiennent l'AGESSS dans la réalisation de sa mission.

Enfin, je tiens à vous remercier, chers membres, pour la confiance que vous témoignez envers l'AGESSS. Je peux vous assurer que toute l'équipe demeure consciente de votre réalité comme gestionnaires et que nous mettons tout en œuvre pour vous offrir des services professionnels de la plus haute qualité.

La présidente-directrice générale,

Chantal Marchand

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration participe activement à la gestion de l'AGESSS, il gère les grandes orientations et constitue l'organisme décisionnel de l'Association. Il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements. Au 31 mars 2020, il était composé de 17 administrateurs, de gestionnaires œuvrant au sein du réseau de la santé et des services sociaux qui sont élus par les membres. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le conseil d'administration a tenu quatre réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. Les membres du comité exécutif se sont réunis à cinq reprises. L'assemblée générale 2018-2019 de l'AGESSS s'est tenue le vendredi 27 septembre 2019 à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup. Les principaux dossiers de gouvernance portaient sur la nouvelle gouvernance et l'exercice concernant l'utilisation des surplus budgétaires.

Comité exécutif



Chantal Marchand
présidente-directrice
générale



François Dubé
Vice-président
Bas-Saint-Laurent
(01)



Stéphane Roy
Secrétaire
Capitale-Nationale
(03)



Johanne Simard
Trésorière
Estrie
(05)



Caroline Bettez
Première directrice
Abitibi-Témiscamingue
(08)



France Audet
deuxième directrice
Chaudière-Appalaches
(12)



Éric Cardin
Troisième directeur
Mauricie-Centre-du-Québec
(04)

Administrateurs



Nathalie Boucher
Saguenay-Lac-Saint-
Jean
(02)



Chantal Lauzon
Montréal
(06)



Émilie Delisle
Outaouais
(07)



Lysanne Cormier
Côte-Nord
(09)



Sylvie Desrosiers
Gaspésie-Iles-de-la-
Madeleine
(11)



Guy Bibeau
Laval
(13)



Lyne Marcotte
Lanaudière
(14)



Marie-Claude Gadbois
Laurentides
(15)



Christine Cloutier
Montérégie
(16)



Micheline Chamard
Membre retraitée

A close-up photograph of a person's hands writing in a notebook. The person is using a black and silver pen to write on a white page. Another hand is resting on the page to the right. The background is blurred, showing what appears to be a person in a blue shirt. The text 'RAPPORT D'ACTIVITÉS' is overlaid in pink on the right side of the image.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONDITIONS DE TRAVAIL

Joanie Maurice-Philippon, avocate, conseillère juridique

Jean-Philippe Brunette, avocat, conseiller juridique

Au cours de l'année 2019-2020, l'équipe du Service des affaires juridiques et des relations de travail (SAJRT) a traité de nombreux dossiers en collaboration avec les instances ministérielles et gouvernementales ainsi qu'avec les autorités compétentes. Entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mars 2020, 248 dossiers de droit du travail¹ et 516 dossiers de consultations² ont été ouverts. Plus de 4 380,65 heures ont été consacrées à la réalisation de ces mandats. Par ailleurs, l'AGESSS a siégé à plusieurs comités avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, poursuivi les dossiers d'arbitrage en cours et des démarches liées au dossier de la loi 10.

Parallèlement aux démarches collectives, l'équipe du Service des affaires juridiques et des relations de travail a maintenu son offre de services personnalisés aux membres, en les informant, les conseillant et les représentant quant à leur situation professionnelle.

Comité consultatif des relations professionnelles élargi (CCRP élargi)

Le comité consultatif des relations professionnelles élargi (CCRP élargi) est composé des trois principales associations représentant les gestionnaires du réseau, du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que du Secrétariat du Conseil du trésor. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, les membres du CCRP élargi se sont rencontrés à six reprises, en excluant la préparation et les suivis pour certains dossiers, afin de poursuivre les travaux amorcés à l'automne 2019. Ces travaux visaient l'équité salariale, l'utilisation des sommes résiduelles prévues à l'enveloppe de 3,5 % de décembre 2016 et la mise en place d'une nouvelle structure salariale. Dans ce contexte, l'AGESSS a eu recours à certaines ressources externes spécialisées selon les besoins, notamment des actuaires et un spécialiste en classification.

En juillet 2019, le comité consultatif des relations professionnelles élargi annonçait la signature de plusieurs ententes qui venaient régler de nombreux dossiers en suspens depuis de nombreuses années :

- Entente visant les plaintes déposées dans le cadre de l'évaluation du maintien de l'équité salariale 2011;
- Entente visant la mise en place d'un nouveau plan de classification et l'instauration de nouvelles structures salariales;
- Entente concernant le maintien de l'équité salariale de 2021.

Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP)

Le comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) est composé des trois principales associations représentant les gestionnaires du réseau et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dix rencontres officielles ont eu lieu entre les membres du CCRP au cours du dernier exercice financier. La refonte du règlement concernant les conditions de travail des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux a fait l'objet d'un suivi par le comité. De nombreux échanges touchant les conditions d'exercice des gestionnaires, notamment les enjeux de rémunération, d'attraction et de rétention ont également eu lieu dans le cadre de ces rencontres.

Modifications réglementaires

En juillet 2019, la signature des ententes mentionnées précédemment est venue modifier les conditions de travail du personnel d'encadrement. Une entente visait notamment la mise en place d'un nouveau plan de classification et l'instauration de nouvelles structures salariales pour les postes d'encadrement du secteur de la santé et des services sociaux. Cette entente découle de l'entente de rémunération globale conclue le 19 décembre 2016, qui prévoyait une enveloppe monétaire de trois et demi pour cent (3,5 %) de la masse salariale du personnel-cadre et hors cadre pour régler des problématiques sectorielles. Ainsi, une nouvelle structure salariale a été mise en place pour les cadres du réseau de la santé et des services sociaux rétroactivement au 20 décembre 2016 et au 1^{er} avril 2019. À la suite des échanges avec les représentants associatifs, le Secrétariat du Conseil du trésor a accepté de bonifier de 1,25 % la structure salariale du personnel d'encadrement applicable au 1^{er} avril 2019.

1- Dossier droit du travail : dossier nécessitant une analyse détaillée et/ou la représentation du membre auprès de son employeur.

2- Dossier consultation : dossier ouvert à la suite d'une demande d'information d'un membre. Une fois l'analyse de la situation complétée et l'information transmise au membre, le dossier est fermé. Si la situation du membre requiert une analyse plus détaillée ou une représentation, un dossier droit du travail est ouvert.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Dossiers loi 10 et PL7

La loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux (PL 7), qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 30 mai 2019, prévoit l'édiction d'un nouveau règlement portant sur les mesures de stabilité d'emploi, l'indemnité de fin d'emploi ainsi que les congés de préretraite d'ici le 31 mai 2020. Considérant que l'AGESSS et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) étaient en discussion en lien avec ce dossier, une demande de suspension du processus judiciaire jusqu'au 31 mai 2020 a été soumise à la Cour d'appel qui l'a acceptée le 15 octobre dernier. Il n'y a donc pas eu d'audition devant la Cour d'appel le 6 novembre 2019. Une nouvelle date d'audience pourrait être déterminée après le 31 mai 2020, à la suite de l'adoption d'un nouveau règlement par le MSSS.

Concernant le dossier de la loi 10, les travaux se sont poursuivis à l'interne et avec les procureurs externes de la firme Langlois avocats. Les personnes touchées directement par le règlement du 23 mars 2015 ont été rencontrées lors de deux réunions, d'abord à l'Aquarium de Québec, le 22 octobre 2019, puis le 28 octobre 2019 à l'Hôtel Montagne à Boucherville.

Classification et maintien de l'équité salariale

Le dossier du maintien de l'équité salariale pour les personnes salariées visées par le programme général du secteur de la santé et des services sociaux de 2011, abordé en CCRP élargi, a fait l'objet d'une entente en juillet 2019. De plus, dans le cadre d'une deuxième entente, les parties se sont engagées à collaborer activement à la réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale 2021. Il s'agit d'une entente historique et les travaux du maintien 2021 doivent commencer en 2020.

Dossiers d'arbitrage

Dossiers d'arbitrage collectif (pris en charge par le SAJRT):

• Directive ministérielle du 10 juin 2014

Rappelons d'abord que l'AGESSS représente plus de 100 membres qui contestent l'application par les employeurs de la directive du MSSS du 10 juin 2014 concernant les baisses de classes salariales imposées au cours de l'automne 2014.

Nous avons poursuivi les représentations dans ce dossier au cours de l'année 2019-2020. En mai et juin 2019, dix journées d'audition étaient prévues. Lors des premières journées d'audition (présentation de la preuve des parties), des discussions sont intervenues entre les parties en vue d'un éventuel règlement du dossier. Les journées d'audition restantes ont été annulées, mais l'arbitre conserve la compétence pour entendre le dossier, au besoin.

Dossiers d'arbitrage individuel (pris en charge par le SAJRT) :

- 7 dossiers de membres ont été portés en arbitrage au cours de la période;
- 1 dossier a été plaidé à la Cour d'appel du Québec; Total : 8 dossiers de représentations devant les tribunaux d'arbitrage ou autres.
- 6 dossiers ont été réglés à la satisfaction des parties ou sont en voie de règlement;
- 2 dossiers ont été plaidés.

Dossiers traités par le SAJRT

En juin 2019, le Service des affaires juridiques et des relations de travail a procédé à la mise en place d'un nouveau logiciel pour traiter les différentes demandes des membres. C'est pour cette raison que les statistiques transmises dans ce rapport correspondent exceptionnellement à la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mars 2020.

Au cours de l'année 2019-2020, les professionnels du SAJRT ont traité plusieurs dossiers portant sur l'ensemble des sujets prévus au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96).

ASSURANCES ET RETRAITE

Chantal Marchand, présidente-directrice générale
Joanie Maurice-Philippon, avocate, conseillère juridique

Au cours de l'année 2019-2020, nous avons traité plusieurs dossiers par l'entremise du Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR), dont l'AGESSS est membre. Une assemblée annuelle du RACAR s'est ainsi tenue le 25 mars 2020.

Voici plusieurs points qui ont fait l'objet de discussions cette année.

Régime d'assurance maladie (base, enrichi et surprime)

La prime 2020 pour le régime accident maladie des actifs a augmenté de 4,8 %. Pour les retraités, la tarification a augmenté de 11,4 %, mais varie en fonction des régimes (de base ou enrichi) et groupes d'âge (-65 ans ou 65 ans et +). Un congé de prime de 5 % a été accordé uniquement aux retraités de -65 ans.

Nous vous présentons un tableau de modification de la tarification de la prime payable par le participant:

Statut	Tarification 2020
Régime de base	
Moins de 65 ans	+ 3,4 %
65 ans et plus	- 5,0 %
Régime enrichi	
Moins de 65 ans	+ 9,2 %
65 ans et plus	+ 18,2 %
Surprime pour les 65 ans et plus	- 5 %

Retour au travail des retraités

De nouvelles règles ont été mises en place pour le retour au travail des retraités depuis le 1^{er} mars 2020. En effet, le cadre, qui revient au travail dans un emploi visé **RREGOP** et qui décide de ne pas cotiser à nouveau à son régime de retraite, pourra continuer de recevoir sa rente de retraite durant toute la durée de l'emploi.

En outre, le cadre qui revient au travail dans un emploi visé par le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et qui décide de ne pas recommencer à cotiser au RRPE, pourra continuer de recevoir sa rente de retraite et le salaire de l'emploi occupé jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à la différence entre le salaire de référence et le montant de la rente calculée par Retraite Québec.

Comité de travail sur les transferts du RREGOP

Des rencontres, auxquelles participait l'AGESSS et d'autres représentants du RACAR, ont continué d'avoir lieu, au courant de la dernière année, en collaboration avec la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA), pour discuter exclusivement de l'enjeu des transferts du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Différentes solutions ont été explorées et analysées par les associations et présentées par la suite au SCT. Il n'y a pas eu de consensus sur l'identification d'une solution à privilégier.

On se rappelle que le passage du RREGOP vers le RRPE occasionne des coûts qui impactent sur la pérennité de ce dernier. Malheureusement, la compréhension du SCT concernant un récent ajout à la *Loi sur les normes du travail* place désormais le dossier des transferts du RREGOP dans une impasse puisqu'aucune des solutions explorées antérieurement ne respecte les nouveaux critères de cette loi, soit :

- Maintenir le partage des coûts 50-50 entre les cadres et le gouvernement;
- ne pas créer de sous-groupes de cadres actifs avec des bénéficiaires différents à la retraite en fonction de leur date de nomination.

Selon cette interprétation, les options qui seront développées devront s'appliquer autant au service passé qu'au service futur, ce qui ajoute une complexité sans précédent.

Rendement du RRPE

L'actif du fonds du RRPE est passé de 7,9 milliards de dollars au 31 décembre 2018 à 9,1 milliards de dollars au 31 décembre 2019.

Voici un tableau récapitulatif du taux de rendement du fonds RRPE au 31 décembre 2019 :

2019 (1 an)	2015 à 2019 (5 ans)	2010 à 2019 (10 ans)	2000 à 2019 (20 ans)
10,6 %	8,1 %	9,1 %	6,31 %

COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS

Le Comité consultatif des retraités (CCR) relève du Comité paritaire intersectoriel (CPI). Il a comme mission de permettre aux participants du régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic de participer à l'administration de leur régime et aux membres du comité d'être informés des orientations privilégiées par les participants à ce régime d'assurance. Les deux personnes qui siègent au CCR sont madame Micheline Charnard et monsieur Yves Bolduc.

L'année 2019-2020 fut comme les années précédentes, soit sous le signe de la continuité sur la réflexion entourant la pérennité du régime d'assurance des retraités. Le régime d'assurance médicaments du Québec (RAMQ) prévoit l'obligation, pour toute personne âgée de moins de 65 ans qui est admissible à un régime privé d'assurance médicaments tel que le régime d'assurance collective offert aux retraités du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, d'y adhérer, d'y participer et d'assurer, s'il y a lieu, son conjoint et ses enfants à charge. C'est dans ce contexte que le renouvellement du contrat de la SSQ a eu lieu.

Au moment de la retraite, les assurés doivent choisir entre deux régimes, soit le régime de base ou le régime enrichi. Jusqu'à tout récemment, le choix du régime de base était irrévocable. Un changement à cette règle est entré en vigueur au cours de l'année 2019 et dorénavant, les assurés qui choisiront d'adhérer au régime de base au moment de leur retraite pourront modifier leur choix pour adhérer au régime enrichi à leur 65^e anniversaire. Les retraités de moins de 65 ans qui contribuent actuellement au régime de base pourront eux aussi, à leur 65^e anniversaire, modifier leur choix pour adhérer au régime enrichi.

Les discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) se sont poursuivies sous la forme d'un comité sur la pérennité avec les membres du CCR. Deux rencontres ont eu lieu en début d'année 2020. Les travaux du comité ont été suspendus par la suite en raison du contexte de la pandémie.

Rappel des primes familiales en 2020 (auxquelles s'ajoutent une taxe de 9 %)

	Moins de 65 ans (incluant l'assurance médicaments)	Plus de 65 ans (sans l'assurance médi- caments)
Régime de base familial :	2 340 \$	106 \$
Régime enrichi familial :	5 414 \$	1 235 \$

Enfin, les activités liées au CCR au cours de l'année 2019-2020 ont été les suivantes :

- Participation à deux rencontres pré-CCR;
- Participation à trois rencontres du CCR;
- Participation à deux rencontres du comité sur la pérennité avec le SCT.

COMMUNICATIONS

Alain Beauregard, conseiller aux communications

Marie-Andrée Aubertin, conseillère aux événements et à la vie associative

La Direction générale et communications met en place des campagnes et des activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'AGESSS et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres services de l'AGESSS auxquels elle offre un service-conseil en matière de communication, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'AGESSS et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés. Ainsi, la Direction générale et communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Association, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Visibilité de l'AGESSS

Au cours de la dernière année, l'AGESSS a diffusé en moyenne une publication par semaine sur sa page Facebook pour un total de 56 nouvelles. Cette page est suivie par près de 2 200 abonnés.

Madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale et porte-parole officielle de l'AGESSS, a accordé deux entrevues auprès de journalistes de la presse écrite (Le Soleil et La Presse).

Le site Web

Au cours de l'année, le site Internet de l'AGESSS a accueilli de nombreux visiteurs. Voici quelques chiffres à retenir : 43 740 visiteurs au total (une augmentation de près de 40 % par rapport à l'année dernière); 226 903 pages vues (une hausse de plus de 50 % par rapport à l'année dernière. On note également une augmentation d'environ 16 % du temps passé en moyenne par visite, avec une durée évaluée à 2,46 minutes par visite.

Communication aux membres

Entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020, l'AGESSS a publié trois magazines *L'Intermédiaire* et 33 *Infolettres*.

Groupes de discussion et gouvernance

Au cours de l'année, l'AGESSS a organisé cinq groupes de discussion dans le but d'échanger avec les membres sur la nouvelle gouvernance. Une cinquantaine de membres se sont inscrits à ces groupes de discussion qui ont eu lieu au cours de l'été 2019.

Enfin, trois autres groupes de discussion portant sur les procédures d'élections se sont déroulés en novembre 2019. Une quinzaine de membres étaient inscrits à cette activité.

Vie associative

Accueil des nouveaux membres

Cette année, nous avons contacté **704** nouveaux membres. Cet appel a pour objectifs de créer un lien entre l'AGESSS et le nouveau membre et de lui en présenter l'offre de service et les avantages.

Un suivi est ensuite effectué par courriel six mois suivant cet appel personnalisé. Un total de **624** courriels de suivi ont été envoyés en cours d'année.

Un suivi est finalement effectué par l'envoi d'une capsule vidéo, un an après l'adhésion. Cette vidéo a fait l'objet de **590** envois en 2019-2020.

Partenariats corporatifs

Les partenariats avec La Personnelle et La Capitale se sont poursuivis tout au long de la période. De plus, l'AGESSS maintient sa collaboration avec une dizaine de partenaires corporatifs qui proposent des rabais avantageux sur des produits et des services qui répondent aux besoins des membres.

Colloque 2019

Le colloque de l'AGESSS a eu lieu le 27 septembre 2019. À cette occasion, plus de 260 membres, en provenance de toutes les régions du Québec, ont convergé vers l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup dans la magnifique région du Bas-Saint-Laurent pour se réunir sous le thème « Le vent dans les voiles : créons le courant ».



COMMUNICATIONS

Assemblée générale extraordinaire

Le 24 janvier dernier, plus de 150 délégués de l'AGESS ont participé à une assemblée générale extraordinaire au Centre des congrès de Victoriaville. Lors de cette assemblée, les délégués ont adopté les propositions permettant la mise en place d'une nouvelle gouvernance à l'AGESS.

Journée annuelle des gestionnaires

La quatrième édition de la *Journée annuelle des gestionnaires* du réseau de la santé et des services sociaux s'est tenue le 18 mai 2019. Une nouvelle campagne a été présentée dans le cadre de cet événement dont le thème était *Gestionnaires à part entière*. Conformément au plan média, une campagne publicitaire multiplateforme (radio, télévision, Facebook, Google) s'est déroulée entre le 6 et le 18 mai 2019, avec une plus grande concentration des messages au cours de la semaine du 14 mai 2019. De plus, l'AGESS a produit quatre modèles d'affiches différents, des signets et des macarons aimantés qui ont été distribués dans les établissements. Les médias sociaux ont été mis à contribution dans le cadre de cet événement (Facebook et Twitter). Enfin, soulignons qu'une dizaine d'initiatives locales ont aussi été organisées pour cet événement.



COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les responsables du comité sont : **Christine Cloutier**, coordonnatrice du comité
Annie Charest, conseillère au développement associatif et professionnel.

Le comité de développement professionnel (CDP) regroupe les vice-présidents au développement des compétences de partout au Québec. Les objectifs du CDP sont de voir à la mise en commun des pratiques en matière de planification de la relève et de développement des compétences des membres dans les différentes régions, de faire un suivi de l'application de la Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement et du déploiement du programme national de coaching du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Deux rencontres du comité de développement professionnel se sont tenues les 3 mai 2019 (Longueuil) et 26 septembre 2019 (Rivière-du-Loup).

Lors de la rencontre du 3 mai 2019, les dossiers suivants ont été traités :

- État des travaux du Comité national de main-d'œuvre et de développement du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux (CNMODPE).
- Suivi du budget national de développement du personnel d'encadrement 2017-2018 et 2018-2019.
- État de la situation par région ou établissement concernant le développement des compétences des membres et les rencontres à ce sujet avec les DRHCAJ.
- État de la situation par région ou établissement concernant la relève en gestion et les mécanismes de transfert des savoirs.

Lors de la rencontre du 26 septembre 2019, les dossiers suivants ont été traités :

- Suivis concernant le CNMODPE.
- Tour de table sur l'état de la situation du développement des compétences des membres dans chaque région.
- Plan d'action du CDP 2016-2019; bilan et suivi.
- Outils pour les vice-présidents au développement des compétences.

CNMODPE

Ce comité regroupe l'AGESSS, des représentants des autres associations de gestionnaires, les directions des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) de certains établissements et l'équipe du MSSS responsable de coordonner les échanges sur les différents enjeux de développement du personnel d'encadrement du RSSS.

Deux rencontres du CNMODPE se sont tenues en 2019-2020, soient celles du 7 mai et du 23 septembre 2019. Voici un résumé de l'avancée des travaux du CNMODPE :

Budget national de développement des compétences du personnel d'encadrement :

En cours d'année, des demandes ont été réitérées au MSSS pour obtenir les données budgétaires complètes pour le développement des compétences des gestionnaires. La planification budgétaire 2019-2020 prévoit une augmentation du budget global et permet de prévoir, entre autres, une marge de manœuvre pour des projets spéciaux de développement.

Programme national de développement des leaders

(PNDL) : priorisé par le MSSS, le PNDL soutient une cohorte de 283 candidats en 2019-2020. Le programme est évalué comme étant très satisfaisant par les candidats. Tous les modules de formation se trouvent désormais en ligne sur la plateforme de la Communauté de pratique en ressources humaines (CdPRH).

Cadre de référence pour la relève des cadres intermédiaires :

le cadre de référence complété est transmis aux établissements. Son appropriation permettra aux membres du CDP d'appuyer les discussions avec l'employeur et de collaborer à son intégration dans les pratiques de gestion de l'établissement. L'application de ce cadre de référence dans les établissements prévoit une reddition de comptes, mais pas de mécanismes de transfert des savoirs ou de prédotation en personnel lors des départs à la retraite et de l'intégration de la relève. Les établissements doivent donc se doter d'une politique locale de gestion (PLG) à cet effet.

DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Plan d'action 2020-2023 sur la promotion de la santé globale : en cours d'application dans les établissements, le plan d'action vise à adresser la recrudescence des absences pour invalidité. Les équipes de soutien mises sur pied comptent une centaine de postes comblés et, de façon générale, le plan est considéré comme ambitieux, mais pertinent pour la prévention des risques et la promotion de la santé en milieu de travail. L'enjeu principal demeure l'application sur le terrain. Une reddition de comptes par les équipes en place est prévue pour évaluer les actions réalisées en cours d'année.

Programme national de coaching (PNC) : le programme a été évalué par voie de sondage 360° pour déterminer sa reconduction en mars 2020. Un regard est porté sur la qualification des coachs, la compétitivité des honoraires qui leur sont offerts, les points de vue des gestionnaires recevant le coaching et des porteurs de dossiers.

Le MSSS se dit conscient de la non-compétitivité du tarif établi pour les coachs, compte tenu du marché, et compte sensibiliser le Conseil du trésor à cet égard. Une nouvelle reddition de comptes sur l'utilisation du programme a été amorcée en novembre 2019.

Politique nationale de développement des compétences du personnel d'encadrement : révisée en 2012 et échue depuis 2015, la Politique continue de s'appliquer malgré la désuétude de la répartition de rôles et les exigences en matière de reddition de comptes depuis la mise en application de la loi 10. Le CNMODPE réitère l'importance de réviser cette politique afin de formaliser les responsabilités des différents acteurs dans son application et son suivi. Le nouvel échéancier annoncé par le MSSS pour la révision de la Politique était le printemps 2020, et ce, avec la contribution des associations de gestionnaires, en s'inspirant des établissements qui adoptent de bonnes pratiques en la matière. Une attention particulière sera accordée aux facteurs explicatifs des inégalités observées dans le RSSS, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des sommes dédiées au développement des compétences des gestionnaires.

Membres du CDP 2019-2020:

Christine Cloutier, membre du CA et coordonnatrice du comité (16 – Montérégie)

01 - Bas-Saint-Laurent - **Julie Ouellet**

02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean - **Marianne Bouchard**

03 – Capitale-Nationale - **Patrick Lacasse-Trudeau**

04 – Mauricie et Centre-du-Québec - **Natalie Gélinas**

05 – Estrie - **Christian Bellemare**

06 – Montréal - **Monica Ouellet**

07 – Outaouais - **Jaime Paz**

08 - Abitibi-Témiscamingue - **Nathalie Leblanc**

09 – Côte-Nord - **Josée Marcheterre**

11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine - **Céline Cummings**

12 – Chaudière-Appalaches - **Claude Rousseau**

13 – Laval - **Marie-Christine Giroux**

14 – Lanaudière - **Stéphane Sabourin**

15 – Laurentides - **Nathalie Comtois**

16 – Montérégie - **Marie-Josée Paquet**

Siège social de l'AGESSS - **Annie Charest**, conseillère au développement associatif et professionnel

L'AGESSS maintient son partenariat interassociatif en matière de développement professionnel avec l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), l'Alliance des cadres de l'État (ACE) et l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCO). Les meilleures pratiques en gestion, le développement des compétences des gestionnaires et la réponse aux besoins de formation des leaders de nos réseaux respectifs sont les intérêts que nous partageons. Ensemble, nous souhaitons offrir à nos membres des solutions de formation innovantes aux meilleurs coûts possible. Nous allions nos forces pour trouver et rendre disponibles des formations qui correspondent aux besoins et aux attentes des gestionnaires pour se développer et se perfectionner. En 2019-2020, **15** séances de formation (**13** contenus différents) ont été offertes aux membres, via notre plateforme Web www.formationagesss.com. Cette offre, que nous voulons complémentaire à celle des établissements, connaît un bel engouement grâce à sa pertinence et à sa variété. Pour la période concernée par le rapport annuel 2019-2020, nous avons formé **357** gestionnaires, dont **39** membres de l'AGESSS.

En 2019-2020,
15 séances de
formation ont été
offertes aux
membres.

Voici quelques activités de soutien réalisées en 2019-2020 :

Réalisation d'une tournée des exécutifs des sections d'établissements d'avril à octobre 2019, en excluant juin à août. Les objectifs étaient de maintenir un lien de collaboration avec les élus, de connaître leurs besoins de soutien, d'appuyer l'élaboration d'un calendrier de travail et de faire connaître l'offre de soutien aux nouveaux élus. Grâce aux échanges, un plan de soutien adapté aux enjeux, leviers et défis propres à chaque section d'établissement a été créé pour faciliter la réalisation de leurs mandats et l'exercice de leurs responsabilités. Le soutien proposé est adapté à chacun des exécutifs en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

Réception et traitement de 185 demandes de soutien des exécutifs de section d'établissement (envoi de courriels aux membres, production de sondages, soutien à l'organisation des assemblées générales annuelles, conseil et information sur les rencontres avec l'employeur et sur les mandats confiés par les conseils de sections d'établissements, soutien au fonctionnement interne de l'exécutif, rédaction de documents, élaboration de plan de communication, recherche de conférenciers, production de bannières ou d'objets corporatifs, etc.).

RAPPORT FINANCIER



COMITÉ DES FINANCES

Le rôle du Service des ressources administratives, technologiques et matérielles est de gérer tous les détails relatifs aux adhésions et aux cotisations, de soutenir les officiers de l'Association lors des périodes d'élections, de même que dans la gestion de la trésorerie de nos instances locales et régionales. De plus, ce service est responsable de l'administration des biens du siège social afin de faire progresser l'AGESSS, d'assurer son efficacité en gestion et sa pérennité.

Au cours de l'année 2019-2020, les membres ont tenu cinq réunions. Ils ont étudié et fait des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif et réalisé les projets suivants :

- Étude de 13 rapports financiers périodiques;
- Étude des états financiers audités au 31 mars 2020;
- Étude des subventions aux régions et des sections d'établissements;
- Suivi des rapports d'élections des régions et des sections d'établissements;
- Mise à jour des procédures et règlements en matière d'administration des ressources financières;
- Étude et recommandations en vue du renouvellement des contrats de service;
- Analyse des prévisions budgétaires 2020-2021;
- Étude des bonifications à verser aux régions dans le cadre de leur participation à l'assemblée générale annuelle;
- Suivi du programme de reconnaissance pour les membres de l'AGESSS.

Membres du comité

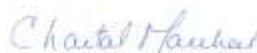
- **Johanne Simard**, coordonnatrice du comité, trésorière CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- **Émilie Delisle**, CISSS de l'Outaouais
- **Chantal Marchand**, présidente-directrice générale CISSS de Lanaudière
- **Sylvie Langlois**, CPA, CGA, coordonnatrice du Service des ressources administratives, technologiques et matérielles, AGESSS

AU 31 MARS 2020

Extrait - États financiers audités

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	520 246	1 162 430
Débiteurs	314 248	528 616
Frais payés d'avance	60 818	80 161
Portion à court terme des placements à la juste valeur	288 000	268 000
	1 183 312	2 039 207
Fond de prévoyance - copropriété	54 209	48 443
Placements à la juste valeur	1 802 523	1 231 406
Immobilisations corporelles	1 104 219	1 187 575
Actifs incorporels	112 100	102 715
	4 256 363	4 609 346
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs	282 179	313 424
Ristournes à payer - régions et sections	92 620	87 220
Produits reportés	1 174	8 330
	375 973	408 974
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	1 216 318	1 290 290
Affecté	699 192	864 429
Non affecté	1 964 880	2 045 653
	3 880 390	4 200 372
	4 256 363	4 609 346

Pour le conseil d'administration

 Chantal Hauhaub, administratrice

 Brucel, administratrice

RENSIEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

ANNEXE B - charges

							2020	2019
							\$	\$
							Total	Total
	Direction générale et communications	Service des ressources administratives, technologiques et matérielles	Service des affaires juridiques et des relations de travail	Sections et régions	Mandats et comités	Location des locaux		
Salaires et charges sociales	622 668	336 602	817 030	-	-	-	1 776 299	1 397 633
Assurances	1 952	1 008	3 338	-	723	419	7 441	6 494
Communication externe	117 196	-	-	-	-	-	117 196	118 226
Colloque et assemblée générale	-	-	-	102 308	75 453	-	177 761	249 047
Courrier	1 343	724	2 505	818	-	-	5 391	4 564
Dépenses des comités	-	-	24 435	-	113 269	-	137 704	158 863
Électricité	6 627	3 387	11 245	-	-	10 896	32 155	34 180
Gestion du siège social	30 906	217	-	-	-	-	31 123	7 333
Entretien et réparations	18 248	9 125	30 466	-	-	5 917	63 757	75 776
Formation du personnel	4 999	5 510	15 503	-	-	-	26 012	27 873
Fournitures de bureau et papeterie	3 125	2 055	9 079	-	-	-	14 258	10 299
Dépenses informatiques	-	94 080	-	-	-	-	94 080	99 634
Services professionnels	50 387	9 888	247 658	-	-	-	307 933	123 370
Imprimerie	-	-	254	1 150	-	-	1 403	1 072
Information aux membres	-	-	-	15 798	-	-	15 798	38 277
Intérêts et frais bancaires	12	9 810	24	-	-	-	9 846	9 109
Publicité	-	-	-	-	22 466	-	22 466	12 936
Ristournes - sections et régions	-	-	-	263 007	-	-	263 007	266 743
Taxes municipales et scolaires	10 845	5 597	18 542	-	-	10 231	45 215	45 942
Télécommunications	4 994	872	7 572	-	-	-	13 438	10 597
Amortissement de l'immeuble	16 204	8 357	27 721	-	-	17 430	69 712	81 110
Amortissement des autres immobilisations corporelles	5 979	3 330	10 975	-	3 406	278	23 968	20 416
Amortissement des actifs incorporels	7 473	4 189	13 662	5 866	5 250	-	36 441	34 247
Projet spécial	-	-	-	-	-	-	-	19 253
Perte sur cession d'immobilisation corporelles et actifs incorporels	-	-	-	-	-	-	-	1 445
	902 960	494 753	1 240 007	388 947	220 567	45 171	3 292 406	2 854 439

Évaluation de l'actif net
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	Investi en Immobilisations corporelles et actifs incorporels			
	Affecté	Non affecté		
			2020	2019
			Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 290 290	864 429	2 045 653	3 735 307
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(130 118)	(165 237)	(24 627)	465 065
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	56 146	-	(56 146)	-
SOLDE À LA FIN	1 216 318	699 192	1 964 880	4 200 372

DE NOS MEMBRES

Âge moyen des membres actifs: **47,6 ans.**

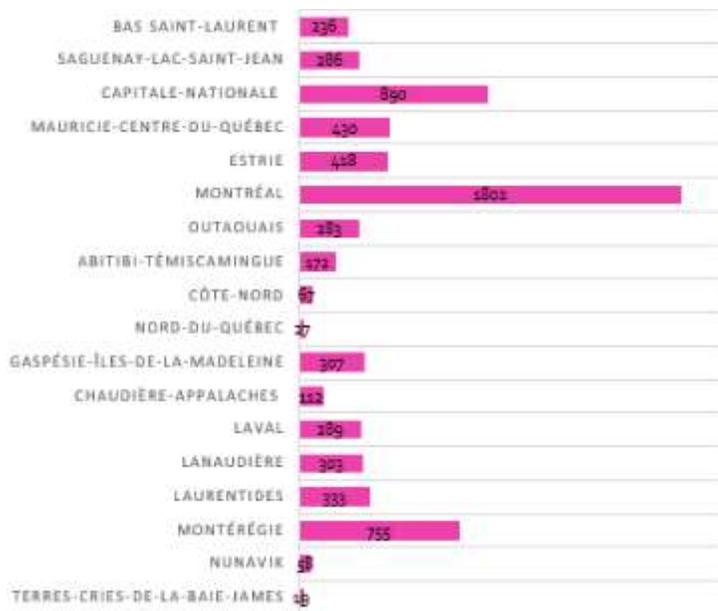
Répartition des membres selon le genre

Femmes - **70,66 %**

Hommes - **29,34 %**

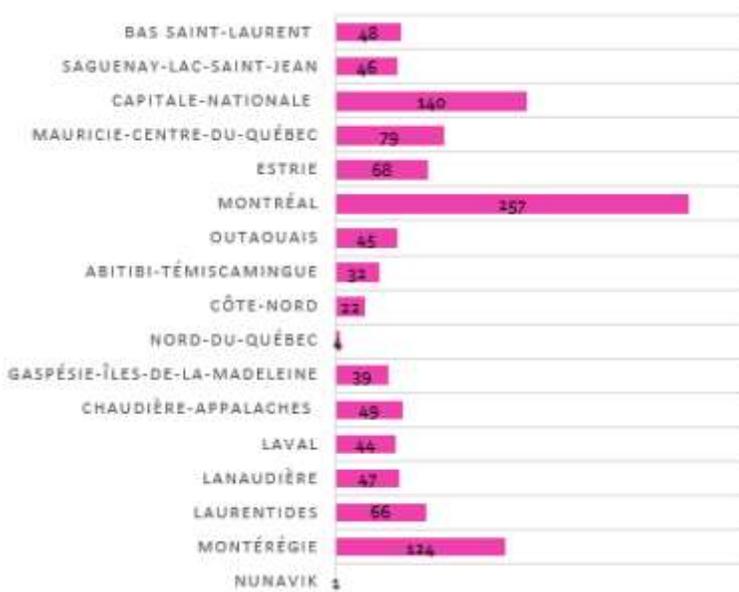
Répartition des membres par régions au 31 mars 2020

Membres au 31 mars 2020 : 6 787



Répartition des retraités par régions au 31 mars 2020

Membres au 31 mars 2020 : 1 111



Le personnel

Direction générale et communications

Chantal Marchand, présidente-directrice générale

Chantal Blanchard, attachée d'administration

Alain Beauregard, conseiller aux communications

Marie-Andrée Aubertin, conseillère aux événements et à la vie associative

Annie Charest, conseillère au développement associatif et professionnel

Service des affaires juridiques et des relations de travail

Joanie Maurice-Philippon, avocate, conseillère juridique

Jean-Philippe Brunette, avocat, conseiller juridique

Aïssatou Fall, avocate, conseillère juridique

Pierre Méthot, avocat, conseiller juridique intérimaire

Émilie Marcil, avocate, agente en relations de travail

Mélanie Dubuc, agente en relations de travail

Youan Saint-Pierre, agent en relations de travail intérimaire

Jenny Guilbert, agente en relations de travail

Sylvie Dutka, secrétaire juridique

Manon Lavoie, secrétaire juridique

Service des ressources administratives, technologiques et matérielles

Sylvie Langlois, coordonnatrice

Isabelle Chapdelaine, agente de bureau

Véronique Gagné, agente de bureau

Nancy Vallée, technicienne en administration

Renseignements divers

Giroux Ménard Charbonneau Laprés, S.E.N.C.

375, boul. Roland-Therrien, bureau 500

Longueuil (Québec) J4H 4A6

RBC Banque Royale du Canada

Succursale Vieux-Longueuil

43, rue Saint-Charles Ouest

Longueuil (Québec) J4H 1C5

Langlois avocats

Complexe Jules-Dallaire, T3

2820, boulevard Laurier, 13^e étage

Québec (Québec) G1V 0C1

La prochaine assemblée générale annuelle de l'AGESSS se déroulera le jeudi 24 septembre 2020 en visioconférence. L'assemblée générale annuelle 2021 aura lieu au Château Montebello, le 24 septembre 2021.

MERCI À NOS PARTENAIRES





601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec) J4G 2M6

TÉL : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | TÉLÉC : 450 651-9750



AGESSS



@agesss_info



AGESSSvideos